

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE **EYESPORT ORGANIZER ET EYESPORT PRO**

ARTICLE 1 – PRESENTATION DU SERVICE EYESPORT

La société EYENIGHT SAS a développé et exploite un site Internet sous le nom « Eyesport Organizer » (le « Site ») et une application mobile sous le nom « Eyesport Pro » (l'« Application »).

Le Site permet à tout utilisateur professionnel (l'« Organisateur ») de créer des événements sportifs (l'« Événement »), communiquer sur ces derniers, permettre l'achat de billets, droits d'entrée et services associés aux Événements tels que des consommations, produits dérivés, etc. (les « Prestations ») par des consommateurs finaux via l'application et le site web exploités par EYENIGHT sous le nom « EyeSport» exclusivement dédiée auxdits consommateurs finaux (les « Utilisateurs EyeSport »).

L'Application permet quant à elle à tout Organisateur de faire valider et gérer par son personnel habilité les Prestations achetées par les Utilisateurs EyeSport.

L'ensemble des fonctionnalités permises par l'Application et le Site constituent les services fournis par EYENIGHT aux Organisateurs (les « Services »).

Les Prestations sont commercialisées par EYENIGHT au nom et pour le compte des Organisateurs. EYENIGHT intervient donc comme simple intermédiaire entre les Utilisateurs EyeSport et les Organisateurs. L'utilisation du Site, de l'Application et des Services donne lieu à une rémunération par l'Organisateur au bénéfice d'EYENIGHT dans les conditions prévues ci-après.

Le Site est accessible et utilisable avec tout appareil disposant d'un navigateur Internet. L'Application est quant à elle accessible et utilisable avec tous les appareils disposant des fonctionnalités nécessaires à son téléchargement et à son installation (tablettes et smartphones).

Les données et informations renseignées par l'Organisateur et stockées via le Site et l'Application sont préalablement chiffrées et cryptées afin que leur contenu déchiffré ne soit accessible qu'à l'Organisateur.

ARTICLE 2 – OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente (les « Conditions Générales d'Utilisation et de Vente ») sont applicables à toute utilisation du Site, de l'Application et des Services par un Organisateur. Elles ont vocation à régir les modalités et conditions d'utilisation des Services par tout Organisateur, et définissent les droits et obligations de tout Organisateur.

Les Services sont fournis par la société EYENIGHT, société par actions simplifiée au capital de 9.200 euros, ayant son siège social sis 3 Esplanade Augustin Aussedat Cran Gévrier 74960 ANNECY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro B 818 376 618 (« EYENIGHT »).

Le Site est édité par EYENIGHT SAS, 3 Esplanade Augustin Aussedat Cran Gévrier 74960 ANNECY et hébergé par Héroku.

ARTICLE 3 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE

La création d'un Compte Organisateur (tel que défini ci-après) ainsi que l'utilisation des Services nécessitent l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente, qui constituent le contrat conclu entre EYENIGHT et l'Organisateur.

En utilisant les Services, l'Organisateur déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente, et notamment des règles relatives à la protection des données personnelles, en comprendre la portée et les accepter en cochant la case « J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation et de Vente ». En cochant cette case, l'Organisateur déclare accepter l'ensemble des dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente, qui lui sont opposables dès cet instant.

EYENIGHT se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, tout ou partie des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente, notamment afin de les adapter à l'évolution de la législation et/ou aux évolutions des Services. La modification prendra effet immédiatement dès la mise en ligne des Conditions Générales d'Utilisation et de Vente actualisées.

En toute hypothèse, toute utilisation des Services par l'Organisateur emporte l'acceptation sans réserve des Conditions Générales d'Utilisation et de Vente en vigueur, y compris après une modification des Conditions Générales d'Utilisation et de Vente.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente sont déclarées nulles, non écrites ou sans effet, les autres dispositions ne seront en rien entachées de nullité et continueront à produire tous leurs effets.

En cas de manquement à l'une quelconque des obligations prévues par les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente, EYENIGHT se réserve le droit de désactiver le Compte Organisateur de l'Organisateur concerné.

L'Organisateur déclare avoir la capacité légale pour s'engager et utiliser les Services conformément aux présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente ainsi qu'à la réglementation applicable. A ce titre, l'Organisateur déclare disposer de l'ensemble des autorisations, licences, agréments, de quelque nature que ce soit, requis pour l'exercice de ses activités professionnelles et l'organisation des Événements qu'il propose.

ARTICLE 4 – ACCES ET UTILISATION DES SERVICES

4.1 CREATION DU COMPTE ORGANISATEUR

Toute utilisation des Services nécessite obligatoirement que l'Organisateur procède à la création d'un compte organisateur (le « Compte Organisateur ») via le Site.

Pour ce faire, l'Organisateur renseigne sa dénomination sociale, l'adresse de son siège social, son numéro de téléphone, ainsi qu'une adresse e-mail valide de correspondance. Il choisit un mot de passe confidentiel (le « Mot de Passe EyeSport Organizer »).

L'Organisateur pourra modifier ultérieurement, dans son espace professionnel, les paramètres de son Compte Organisateur.

Le Compte Organisateur est strictement personnel. Tout accès au Compte Organisateur à l'aide de l'adresse e-mail et du Mot de Passe EyeSport Organizer sera réputé effectué par l'Organisateur.

L'Organisateur s'engage à conserver le Mot de Passe EyeSport Organizer secret et à ne le divulguer sous aucun prétexte, sauf à son personnel ou ses préposés dûment habilités. En cas de perte ou d'oubli du Mot de Passe EyeSport Organizer ou de toute utilisation frauduleuse qu'il soupçonnerait ou dont il aurait connaissance, l'Organisateur devra immédiatement en informer EYENIGHT en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante contact@eyesportapp.com. Il est précisé que EYENIGHT n'a en aucun cas accès au Mot de Passe EyeSport Organizer choisi par l'Organisateur et ce dernier n'est pas transmis sur Internet, afin d'éviter toute interception par un tiers ou piratage depuis un serveur extérieur, et ainsi garantir la confidentialité des données de l'Organisateur. En conséquence, en cas de perte ou d'oubli du Mot de Passe EyeSport Organizer, celui-ci ne pourra pas être réinitialisé par EYENIGHT. L'Organisateur devra en conséquence réinitialiser son Compte Organisateur et créer un nouveau Mot de Passe EyeSport Organizer.

L'Organisateur est seul responsable de l'utilisation, de la préservation et de la confidentialité de son adresse e-mail et de son Mot de Passe EyeSport Organizer, et dégage EYENIGHT de toute responsabilité consécutive à la fourniture d'une mauvaise adresse e-mail de correspondance ou à la divulgation du Mot de Passe EyeSport Organizer à quiconque qui ne serait pas dûment habilité à l'utiliser.

L'Organisateur garantit la véracité et l'exactitude des informations qu'il communique à EYENIGHT et dégage EYENIGHT de toute responsabilité en cas d'erreur de saisie ou d'informations erronées.

4.2 FONCTIONNEMENT DU SITE, DE L'APPLICATION ET DES SERVICES

Les Services permettent à l'Organisateur :

- De créer un Evénement ;
- De commercialiser, par l'intermédiaire d'EYENIGHT qui agit alors au nom et pour le compte de l'Organisateur, des Prestations ;
- De diffuser l'Evénement sur l'Application EyeSport.

EYENIGHT n'est en aucun cas responsable de tout dysfonctionnement, défaillance, impossibilité d'accès au Service EyeSport imputable à tout évènement échappant au contrôle d'EYENIGHT.

Les Prestations sont commercialisées par EYENIGHT au nom et pour le compte de l'Organisateur.

EYENIGHT décline donc toute responsabilité en cas d'annulation, de modification, d'inexécution ou de mauvaise exécution des Prestations.

ARTICLE 5 – REMUNERATION D'EYENIGHT, PAIEMENT ET FACTURATION

Une fois passée la date prévue pour l'Evénement, EYENIGHT verse à l'Organisateur le produit de la vente des Prestations, après déduction de la rémunération d'EYENIGHT telle que définie ci-dessous. Pour procéder au reversement, l'Organisateur renseigne, dans son Compte Organisateur, ses coordonnées bancaires.

Pour l'utilisation du Site, de l'Application et des Services, EYENIGHT perçoit, pour chaque Evénement, une rémunération fondée sur le montant HT des Prestations commercialisées au nom et pour le compte de l'Organisateur par EYENIGHT.

La rémunération s'établit ainsi :

- 10% du prix HT* du billet ou du prix HT du droit d'entrée ; et
- 10% du prix HT* des autres services (abonnements, consommations, produits dérivés, etc.).

*Rémunérations contractuelles sauf convention contraire.

Les facture au format PDF sont accessibles à l'Organisateur sur son Compte Organisateur dans la rubrique « Espace Personnel » ou, à défaut, celles-ci lui sont envoyées par e-mail. L'Organisateur et EYENIGHT s'engagent à considérer la facture au format PDF comme un document original les liant d'une manière pleine et entière ; ils conviennent donc de lui conférer la même valeur probatoire attribuée aux factures traditionnelles par la réglementation en vigueur.

Les tarifs en vigueur pour les autres prestations proposées sont disponibles dans le « Guide des tarifs 2019 » à la suite des présentes CGV-CGU.

ARTICLE 6 – DROIT DE RETRACTATION

Lorsqu'il entre dans son champ d'application au sens de l'article L. 221-3 du Code de la consommation, l'Organisateur bénéficie du droit de rétractation prévu à l'article L. 221-18 du Code de la consommation.

En pareille hypothèse, l'Organisateur dispose du droit légal de se rétracter dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de la création d'un Evènement sur son Compte Organisateur, sans avoir à justifier de motifs, en adressant à EYENIGHT toute déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant clairement sa volonté de se rétracter.

Si les conditions énoncées ci-dessus sont remplies, EYENIGHT remboursera à l'Organisateur la totalité des sommes perçues à l'occasion de la commercialisation des Prestations, sur son compte bancaire.

ARTICLE 7 – PROTECTION ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

EYENIGHT accorde une importance particulière aux questions de confidentialité et veille donc avec le plus grand soin à assurer la protection et la confidentialité de toute donnée à caractère personnel communiquée par l'Organisateur.

7.1 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Pour accéder aux Services, au moment de la création d'un compte, il est demandé à l'Organisateur de renseigner les données personnelles suivantes :

- Dénomination sociale
- Adresse du siège social
- Numéro de téléphone
- Adresse mail valide
- Coordonnées bancaires

L'Organisateur doit obligatoirement renseigner ses données pour pouvoir créer un compte.

L'Organisateur peut également renseigner d'autres informations à caractère personnel une fois son compte créé :

- Numéro de téléphone
- Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
- Numéro de TVA intracommunautaire

Le renseignement de ces dernières informations est facultatif.

D'autres informations sont également collectées par EYENIGHT. Ces informations sont liées aux événements créés et publiés sur EyeSport par l'Organisateur : nom de l'évènement, adresse, date, horaires, photo de couverture, description, nom du sport, nom des produits proposés à la vente, leurs prix, leurs quantités et leur nombre de validation à l'entrée et au bar, le nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail valide du staff.

Enfin, certaines informations sont collectées de manière indirecte par EYENIGHT :

- La quantité de produits vendus
- La date et l'horaire de vente et de validation des produits
- Le nombre de participant

7.2 UTILISATION DES DONNÉES À CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel collectées par EYENIGHT sont utilisées exclusivement aux fins suivantes :

- Contrôle de l'Organisateur : vérification de l'identité de l'Organisateur.
- Mise en ligne des événements sur EyeSport.
- Edition des billets.
- Facturation : éditions et transmission des factures.
- Le cas échéant : envoi de campagnes de mails et sms à des fins publicitaires si acceptation de la part de l'Utilisateur.
- Le cas échéant : envoi de campagnes de mails et sms à des fins publicitaires si acceptation de la part de l'Organisateur.

Aucune donnée à caractère personnel collectées n'est partagée avec des tiers. Seul EYENIGHT a accès aux données à caractère personnel renseignées par l'Organisateur.

7.3 PROTECTION DES DONNEES À CARACTERE PERSONNEL

La collecte et le traitement des données à caractère personnel communiquées par l'Organisateur via les Services pour la création de son Compte Organisateur, la gestion de son Compte et la gestion de l'Application ont fait l'objet d'une déclaration de conformité à une norme simplifiée auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sous le numéro 2032431.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa version modifiée, l'Organisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations personnelles le concernant, qu'il peut exercer à tout moment en adressant sa demande, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité en cours de validité et en indiquant son adresse e-mail par courrier à l'adresse EYENIGHT SAS 3 Esplanade Augustin Aussedat Cran Gévrier 74960 ANNECY ou par e-mail à contact@eyesportapp.com.

L'Organisateur peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que des données à caractère personnel qu'il a communiquées le concernant fassent l'objet d'un traitement.

Par ailleurs, EYENIGHT attache la plus grande importance à ce que le consentement de l'Organisateur soit préalable à l'utilisation, le cas échéant, des données à caractère personnel à des fins de prospection par des partenaires commerciaux d'EYENIGHT, par le biais d'une case à cocher. Dans tous les cas, l'Organisateur peut s'opposer à ce que les données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection par EYENIGHT en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante contact@eyesportapp.com.

Enfin, l'Organisateur peut également, à tout moment, désactiver son Compte Organisateur en adressant sa demande par courrier à l'adresse EYENIGHT SAS 3 Esplanade Augustin Aussedat Cran Gévrier 74960 ANNECY ou par e-mail à contact@eyesportapp.com.

EYENIGHT s'engage à ce que les données personnelles concernant l'Organisateur, même celles transmises à d'éventuels partenaires commerciaux le cas échéant, ne soient pas transmises en dehors de l'Union Européenne, sauf à recueillir au préalable le consentement exprès de l'Organisateur en ce sens.

EYENIGHT se réserve le droit de transmettre les données personnelles concernant l'Organisateur, soit pour respecter une obligation légale, soit en application d'une décision judiciaire, administrative, ou d'une autorité administrative indépendante (comme par exemple la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

7.4 SECURITE DES DONNEES

Le Service EyeSport comporte un système de traitement automatisé de données. Tout accès frauduleux à ce dernier ou toute altération dudit système est interdit et susceptible de faire l'objet de poursuites pénales.

EYENIGHT s'engage à recourir à des systèmes et procédures de sécurité adéquats pour assurer la protection et la sécurité des données stockées sur le Compte Organisateur, en particulier au moyen des procédures de chiffrement et de cryptage.

Néanmoins, compte tenu de la complexité de l'environnement internet, EYENIGHT ne saurait être tenue d'une obligation de résultat relative à la sécurité des données. En conséquence, les atteintes à la confidentialité des données ne sauraient engager la responsabilité d'EYENIGHT, pour quelque cause que ce soit et pour quelque dommage que ce soit.

En particulier, EYENIGHT ne saurait être tenue responsable dans l'hypothèse où un tiers accéderait à son Compte Organisateur.

De son côté, l'Organisateur s'engage à prendre toutes les précautions afin de protéger la sécurité de son Compte Organisateur.

De façon générale, il est vivement recommandé à l'Organisateur de s'assurer que le Mot de Passe EyeSport Organizer choisi par ses soins pour lui permettre d'accéder à son Compte Organisateur est suffisamment complexe afin d'éviter toute interception ou piratage par un tiers.

Tout nouvel appareil sur lequel l'Organisateur souhaite utiliser les Services doit préalablement être authentifié par l'Organisateur, par une procédure qui nécessite une validation via un appareil d'ores et déjà authentifié. Toutefois, il reste déconseillé à l'Organisateur d'utiliser les Services sur un appareil dont il n'est pas propriétaire ou dont l'usage est partagé avec une tierce personne afin d'éviter toute connexion frauduleuse au Compte Organisateur. En ce cas, EYENIGHT ne pourrait en aucun cas être tenu responsable des dommages causés à l'Organisateur.

Lorsqu'il en a connaissance, l'Organisateur s'oblige à informer sans délai EYENIGHT (à l'adresse suivante : contact@eyesportapp.com) de toute défaillance de son Compte Utilisateur ou de tout doute quant à un éventuel accès frauduleux à son Compte Organisateur.

ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments et contenus du Site, de l'Application et des Services, en particulier mais sans s'y limiter, les textes, logos, images, photos, dessins, vidéo et audio, textes graphiques, etc. sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de EYENIGHT. Il est par ailleurs indiqué que « EYENIGHT » est une marque protégée appartenant à EYENIGHT SAS, enregistrée auprès de l'INPI.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente ne confèrent à l'Organisateur aucun droit de propriété sur le Site, l'Application, les Services ou leurs composantes, qui sont et restent la propriété exclusive d'EYENIGHT.

Le Site, l'Application et les Services mis à disposition de l'Organisateur dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente uniquement pour une utilisation professionnelle et cette mise à disposition ne saurait être analysée comme un transfert de propriété au bénéfice de l'Organisateur.

Sauf autorisation expresse, écrite et préalable de la part d'EYENIGHT, il est strictement interdit de copier, référencer, utiliser, exploiter, redistribuer, retransmettre, revendre ou publier tout élément de Site, de l'Application ou des Services, qu'il soit textuel, visuel, sonore, logiciel, ainsi que de reproduire ou établir des liens vers tout contenu ou information disponible via le Site, l'Application ou les Services. La reproduction ou représentation non autorisée de tout ou partie du Site, de l'Application ou des Services, par quelque moyen que ce soit, serait susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 9 – GESTION DU SITE ET DE L'APPLICATION

Le Site et l'Application sont en principe accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. L'accès pourra néanmoins être à tout moment suspendu, limité ou interrompu par EYENIGHT afin de procéder à des mises à jour, modifications du contenu ou toute action nécessaire au bon fonctionnement du Site, de l'Application ou des Services.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉS

La responsabilité d'EYENIGHT se limite à la mise à disposition d'un Site et d'une Application permettant la création d'Événements et à la commercialisation des Prestations au nom et pour le compte de l'Organisateur. Dans ce cadre et pour l'application des Conditions Générales d'Utilisation et de Vente, EYENIGHT est tenue d'une obligation de moyens.

Les Événements et Prestations proposés par l'Organisateur se déroulent sous la seule responsabilité de l'Organisateur. EYENIGHT ne peut, en aucun cas, être tenue pour responsable.

EYENIGHT n'est tenue responsable que du contenu qu'elle a elle-même édité. EYENIGHT ne saurait en aucun cas être responsable en cas de problème technique ou de défaillance du Site, de l'Application ou des Services, ou pour tout dommage résultant de leur utilisation.

Par ailleurs, EYENIGHT ne saurait garantir l'exactitude et la complétude des informations qui y sont communiquées.

EYENIGHT ne peut garantir que le Site, l'Application et les Services répondent aux exigences et besoins spécifiques de l'Organisateur ni qu'ils seront fournis sans interruption.

EYENIGHT ne pourra être tenu responsable en cas de dommage résultant (i) de l'inadéquation du Site, de l'Application et des Services à un usage particulier ou aux attentes et besoins de l'Organisation, ces éléments étant proposés en l'état, (ii) de l'inexactitude ou de la non-conformité des informations renseignées par l'Organisateur, (iii) d'une faute de l'Organisateur, en particulier du non-respect par l'Organisateur des présentes Conditions Générales d'Utilisation ou par les Utilisateurs des conditions générales de l'Événement définies par l'Organisateur, (iv) de l'accès aux données de l'Organisateur par un tiers, (v) d'un usage frauduleux ou abusif du Site, de l'Application ou des Services, (vi) d'une compromission de la confidentialité du Mot de Passe EyeSport Organizer.

En toute hypothèse, la responsabilité d'EYENIGHT sera limitée aux seuls dommages matériels directs, à l'exclusion des dommages indirects, subis par l'Organisateur.

ARTICLE 11 – DECLARATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur déclare expressément que l'accès et l'utilisation du Site, de l'Application et des Services s'effectuent sous sa propre responsabilité.

L'Organisateur est personnellement et exclusivement responsable du matériel informatique et de téléphonie, des logiciels, du navigateur, et de manière générale de tout équipement dont il a besoin dans le cadre de l'utilisation du Site, de l'Application et des Services.

L'Utilisateur déclare être parfaitement informé des caractéristiques, des contraintes, des limites et des risques des Services et les accepte.

L'Organisateur s'interdit de détourner les Services de sa finalité, notamment mais sans que cela soit limitatif en utilisant les Services à des fins illicites.

Le cas échéant, EYENIGHT ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences dommageables d'un tel détournement de finalité des Services.

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente sont soumises et interprétées conformément au droit français. Tout litige ou différend résultant ou en relation avec l'utilisation du Site, de l'Application ou des Services et/ou avec les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente sera soumis à la compétence des tribunaux français.

ARTICLE 13 – VERSION FAISANT FOI

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente ont été traduites en anglais mais en cas de litige, l'Organisateur reconnaît expressément que seule la version française de ces Conditions Générales d'Utilisation et de Vente fera foi.

ARTICLE 14 – CONTACT

Pour toute question ou demande d'information concernant le Site, l'Application ou les Services, l'Organisateur peut adresser un email à contact@eyesportapp.com en précisant l'objet de sa demande.

Conditions Générales d'Utilisation et de Vente mises à jour le 31 Décembre 2018.

Billetterie et paiement

Prestations		Tarifification (HT)
Billetterie		
Commission sur billet ou droit d'entrée		10 %
Commission sur autres services vendus via EyeSport		10 %
Emission d'invitations à partir d'un fichier .csv		Gratuit
Remboursement suite à annulation		2€/billet
Sur Place		
Cashless*		3 %
Location TPE (Hors Frais d'expédition)	1 Jour	25 €
	2 Jours	40 €
	1 Semaine	60 €
Commission TPE		2 %
Location Terminal de contrôle iPhone	1 Jour	70 €
	2 Jours	130 €
	1 Semaine	300 €
Emission de billet sur place**		0,20€/billet

* Service disponible au cours de l'année 2019

Offre Premium

Prestations	Tarification (HT)
Services premium	
Importation de fichiers clients	20cts/client
Emission de cartes PVC	2€/carte
Photo shoot fond vert	500€*
Création de modèle visuel .ai	200 €
Création de visuels live sur demande	200€/Manifestation/jour
Campagne d'email marketing	0,20€/email
Campagne de SMS marketing	0,35€/SMS
Régie community management	1000€/mois
Staffing	
Technicien billetterie	300€/Manifestation*
Community Manager (Twitter/Facebook/Instagram)	300€/Manifestation*
Forfait Journaliste Reporter (Photo/Vidéo)	500€/Manifestation*
Audit	
Audit Logistique	500€*
Audit Stratégique	500€*
Audit Réglementaire**	1000€*

* Hors frais de déplacement

** Service disponible au cours de l'année 2019